

## **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**Sur la motion de Monsieur le Conseiller communal  
Richard Golay « Pully, cité de l'énergie 2012 »**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### **1. Composition de la commission**

La commission ad hoc chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier la motion susmentionnée se composait des 9 personnes suivantes :

Mesdames Corfu Baracchini Catherine, Viredaz Ferrari Anne  
Messieurs Freise Alexander (Aguet Michel absent-remplacé), Bongard Frédéric,  
Gallay Jean-Pierre, Golay Richard, Sottas Jean-Marc, Schwab Jean-Jacques, Ehrlich  
Marc (excusé).

### **2. Introduction**

Notre commission s'est réunie le jeudi 19 janvier 2012, à 18 00 à la salle de conférence de la Damataire en présence de Monsieur le Municipal de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique Martial Lambert et des chefs de service MM. JM Maradan, Ph. Daucourt, Lt Balsiger.

### **3. Etude de la motion**

Le motionnaire a fait une présentation générale et particulière de la situation dans le canton de Vaud et les communes déjà engagées dans le processus de labellisation. M. R. Golay a par ailleurs mentionné les avantages dont peut bénéficier la collectivité dans son ensemble et à titre privé en particulier.

Monsieur le Municipal M. Lambert a quant à lui exposé l'orientation de la commune de Pully et les objectifs que se sont fixés la Municipalité en vue d'obtenir le label pour 2014.

### 3. Etude de la motion (suite)

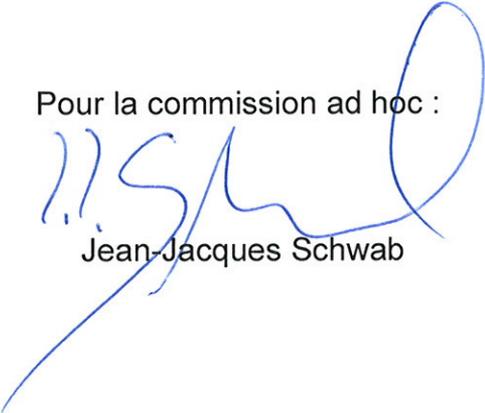
Dans ce sens, la commission a pu apprécier avec satisfaction l'engagement entrepris par notre commune comme membre de l'Association Cité de l'énergie dans le cadre en particulier de la politique des investissements mise en place qui permet à la commune de Pully d'aller vers une labellisation « Cité de l'énergie » dont bénéficient déjà 6 grandes villes du canton et 3 sont partenaires aux processus.

### 4. Préavis de la Commission ad hoc

A l'unanimité, la commission a décidé d'accepter la motion et son contenu. Elle propose au Conseil communal de renvoyer la motion « Pully, cité de l'énergie 2012 », à la Municipalité en vue d'une étude et rapport à présenter sous forme de préavis pour le Conseil communal à ce sujet qui devrait être établi dans un délai d'un an selon le représentant de la Municipalité.

Pully, le 27 janvier 2011

Pour la commission ad hoc :



Jean-Jacques Schwab